

Qui
sommes-nous ?

L'**afda** est née de la volonté de parents et bénéficie du soutien financier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du Conseil Général.

L'**afda** est une association de loi 1901, gestionnaire de services de soins pour enfants et adolescents déficients auditifs.

Son conseil d'administration est principalement composé de parents d'enfants sourds et malentendants.

La mission de l'**afda** est d'accompagner, conformément à la loi de 2005*, le projet de vie élaboré par les parents pour leur enfant déficient auditif afin qu'il accède à la plus grande autonomie possible.

*loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforcent les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

afda

ASSOCIATION FINISTÉRIENNE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS
175 rue Jean Monnet – ZA Prat Pip Sud – 29490 GUIPAVAS
Tél : 02.98.32.82.30 – Fax : 02.98.32.83.51
Courriel : secretariat@afda.fr
www.afda.fr

SSEFS

Service de Soutien
à l'Éducation
Familiale et à
la Scolarité



afda

ASSOCIATION FINISTERIENNE
POUR DEFICIENTS AUDITIFS

Lorsqu'un enfant présente une surdité sévère ou profonde et sur notification de la MDPH...

Nous élaborons avec les parents un projet individualisé d'accompagnement pour leur enfant.

Nous intervenons en faveur de la prise en compte de la surdité dans tous les milieux de vie de l'enfant :

domicile, écoles (écoles élémentaires, collèges, lycées...), établissement médico-sociaux (IME, ITEP...)

Nous intervenons en direction de tous les professionnels désirant être informés sur la surdité et formés à sa prise en compte, dans le contexte du développement psychoaffectif et langagier de l'enfant.

Nos missions :

Accompagnements de l'enfant et de sa famille :

Les enfants bénéficient d'une période de bilans à leur admission au SSEFS (éducatif, orthophonique). Le projet individualisé de l'enfant sera ensuite élaboré avec sa famille.

Le travail de partenariat :

- Organisation de journées d'échange et de sensibilisation à la surdité,
- Informations surdité auprès des équipes pédagogiques,
- Formation des AVS,
- Liens réguliers et coordination

Les missions des professionnels du SSEFS :

Les éducateurs :

- Veillent à ce que l'inclusion des enfants se passe dans des conditions optimales, en classe – sur les temps périscolaires
- Apportent aux enfants des outils, des stratégies de compensation
- Soutiennent les enfants, les familles, les enseignants, les AVS dans le quotidien, la scolarité, la vie sociale
- Organisent des rencontres et échanges entre les jeunes

Le psychologue :

- Est à disposition de l'enfant et de sa famille. Il soutient un espace d'élaboration et de réflexion du projet de la famille

Les orthophonistes :

- Interviennent pour soutenir l'enfant (le jeune) dans l'appropriation de la langue française parlée, lue, écrite

Le psychomotricien et l'assistant social :

- Peuvent également contribuer au projet du jeune et de sa famille.



Contactez
nous !

par téléphone
02 98 32 82 30

ou par courriel
secretariat@afda.fr